

31 Mar 2023 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 31 mars 2023

Défense : approbation du plan national de mise en œuvre de la CSP

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant le plan national de mise en œuvre des engagements de 2023 dans le cadre de l'accord de coopération en matière de CSP.

La coopération structurée permanente (CSP, en anglais « Permanent Structured Cooperation » ou « PESCO ») est un accord de coopération européen qui a pour objectif d'approfondir la coopération en matière de défense entre les États membres et ce, au moyen de projets communs destinés à renforcer la capacité dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune.

Les États membres participants sont tenus d'informer chaque année le secrétariat de la CSP concernant la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris et sur leurs intentions futures dans un Plan national de mise en œuvre (« National implementation plan » ou « NIP », en anglais).

Le Conseil des ministres a marqué son accord concernant le NIP 2023 et mandate le Premier ministre et la ministre de la Défense pour le transmettre à l'Union européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be